

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 13 »
Un N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIEGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du Journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

CHEMIN DE FER. — DÉPARTS

Table with columns for destinations (LIÈGE, BRUXELLES, ANVERS, GAND) and departure times (Matin, Relevée). Includes a note about transport prices for various routes.

HANOVRE, 26 MAI.

On a reçu hier Favis que la commission nommée par la Diète Germanique pour examiner la pétition d'Osnabruck, a proposé à l'assemblée de se déclarer compétente.

Le député de la ville de Göttingue, et conseiller de justice, Conrad, a été accepté par le cabinet. — Nous pouvons assurer positivement que les bruits répandus par quelques journaux relativement à des changements dans le personnel du cabinet comme à la retraite du ministre Schele, et à l'entrée au cabinet du conseiller-privé de cabinet Falcke, n'ont aucun fondement, et qu'il n'y a pas même de probabilité en leur faveur.

PORTUGAL. — LISBONNE, LE 23 MAI.

Le bateau à vapeur l'Iberia est arrivé à Falmouth, ayant à bord l'ambassadeur anglais lord Howard de Walden, qui vient passer quelque temps en Angleterre. Avant son départ, l'ambassadeur venait de conclure un traité additionnel avec le gouvernement portugais, pour la répression complète de la traite des nègres.

Les élections pour les nouvelles Cortès vont commencer en Portugal et y excitent un grand intérêt. Le parti modéré compte sur une grande majorité dans les nouvelles chambres, qui doivent se réunir au mois d'octobre.

On prépare une grande expédition militaire pour la province des Algarves, dans le but d'exterminer la bande du guérilla Reméchido. Il y a eu une émeute miguéliste à Mafra, mais elle a été étouffée sur-le-champ.

Les affaires en général marchaient assez bien et il y a eu une grande hausse dans les fonds indigènes au marché de Lisbonne. (Courier.)

FRANCE. — Paris, le 1 JUIN

M. Dufaure a déposé sur le bureau du président de la chambre le rapport qu'il a fait au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif aux crédits extraordinaires demandés pour l'Afrique. La commission, qui d'abord avait été unanime dans la résolution d'imputer l'effectif de l'armée d'Afrique sur l'effectif total de l'armée n'a point persévéré dans sa pensée première. Elle conclut à l'adoption pure et simple du gouvernement, c'est-à-dire qu'elle accorde 48 mille hommes pour l'Afrique, pendant l'année 1838, en maintenant les chiffres proposés pour l'intérieur par le ministre de la guerre.

Un message de Neuilly est venu réveiller cette nuit le ministre de l'intérieur, le ministre de la guerre et le général commandant la place. Ils se sont rendus immédiatement à la résidence royale : il était à peu près deux heures et demie.

Nous ne dirons rien pour aujourd'hui de ce voyage nocturne. Il paraît que la politique plus que la sûreté des personnes avait motivé cette invitation. Car nous apprenons qu'à sept heures un agent de M. Montalivet précédait sur la route de Lille le préfet du Nord. Un aide-de-camp du

FEUILLETON.

MONSIEUR DE LA BRETONNIÈRE.

L'empire qui avait rallié à lui presque toute la France, et jusqu'au clergé, trouva cependant quelques dissidents parmi la noblesse ; il y eut beaucoup de familles nobles qui ne voulurent pas accepter la manière dont Napoléon disposait de leurs enfants. M. de la Bretonnière, vieux royaliste qu'avant la révolution on appelait le marquis de la Bretonnière, était volontiers ses principes dans la haute société de Verdun qu'il fréquentait beaucoup, et il soutenait son opinion avec une veulerie que les officiers supérieurs de la garnison ne pardonnaient qu'avec peine à son grand âge.

Mais, enfin, lui disait-on, vous avez un fils... — Un fils unique, colonel, interrompait le vieux marquis avec vivacité, un fils unique, le représentant de mon nom, et il ne sera pas soldat.

Lorsque le jeune La Bretonnière fut appelé par la conscription, son père lui acheta un remplaçant, et comme le marquis s'aperçut que la complexion du jeune homme était ardente et vive, qu'il se plaisait aux châteaux, aux chevaux, à l'herbe verdoyante d'avril, et que, semblable à un jeune Achille, il s'animait à la vue des armes et des soldats dont il était entouré à Verdun, il le maria, pour frustrer Napoléon d'un héros. M. de la Bretonnière mourut avec la satisfaction de voir son fils marié d'une jolie femme, et père d'un joli garçon de trois ans, qui jouait sur la place Saint-Paul avec le fils du sous-préfet et le filleul de Mgr. l'évêque.

Madame de la Bretonnière était une femme gaie et riieuse, aimant son mari simplement comme une femme de ménage en province, qui songe à augmenter son linge, à maintenir le confortable de la maison, et aussi éloignée d'une intrigue que de soupçonner la jalousie de son mari ; elle avait une servante, jeune fille alerte et vive, qui docement tourmentée de ses vingt ans, avait toutes les peines du monde à se garantir des propositions galantes des sous-officiers de la garnison. Une seule personne fréquentait assiduellement la Maison de M. de la Bretonnière, c'était

ministre de la guerre a été également expédié pour Bruxelles. Les nouvelles de Belgique sont, assure-t-on, la cause de ce mouvement.

— La discussion générale du projet de loi sur la navigation intérieure a commencé aujourd'hui à la chambre des députés. La cause des chemins de fer est, grâce à Dieu, gagnée. Ces voies si rapides de communication, qui semblent destinées à renouveler la face de la civilisation, ne rencontrent plus maintenant que d'enthousiastes partisans. Peut-être même faudra-t-il plutôt modérer l'espèce de fièvre qui se manifeste à leur égard qu'exciter en leur faveur les intelligences rétrogrades. Au contraire, il y a dans les esprits une certaine tiédeur en ce qui concerne les lignes navigables.

— M. le duc Decazes a été appelé plusieurs fois au château depuis quelques jours, mais il paraît que l'on tient secrètes les audiences qu'il obtient du roi, car elles ne sont pas mentionnées sur les bulletins de la cour.

— Il résulte de la correspondance d'Alger que le maréchal Valée est gravement malade et qu'il ne pourra garder plus longtemps le gouvernement d'Alger. C'est un grand malheur pour l'Afrique, car, d'un côté, le maréchal était son plus ferme soutien, et de l'autre, il y a toujours préjudice pour ce pays à changer de chef.

— Une jeune dame de Villeneuve Saint-Georges, venait de recevoir un magnifique bouquet d'une vieille inconnue qui n'avait pas voulu dire de la part de qui ces belles fleurs étaient offertes. Elle faisait quelques difficultés, cependant elle venait de céder à la tentation et avait déjà rapproché de son nez le magnifique incarnat de roses nouvelles, lorsqu'une terrible détonation se fit entendre et la jeune femme gisait à terre baignée dans son sang. On a eû de la peine à la ramener à la vie. Il paraît qu'au centre du bouquet était placée une machine infernale.

On attribue cette horrible manœuvre à une passion jalouse et mal accueillie.

— On lit dans une lettre publiée par le journal le Siècle : « Le roi des Belges a certainement des titres à la reconnaissance du pays ; mais, encore une fois, il ne s'aveugle pas sur la portée de cette reconnaissance. Il sait que si les 24 articles sont exécutés dans leur teneur actuelle, la Belgique verra sa dette publique s'accroître de 24 millions par an et sa population diminuer de trois cent mille âmes. C'est une double perte que le roi ne veut pas infliger à la Belgique ; et il est résolu à n'exécuter le traité du 15 novembre que comme forcé et contraint. »

Voici ce qu'il avait écrit à Paris :

« ... Vous voulez que j'exécute les 24 articles parce que je les ai acceptés en 1831 ; c'est comme si vous disiez à un homme : Vous avez consenti, il y a sept ans, à vous laisser couper la jambe pour vous sauver la vie ; nous n'avons pas voulu ; vous avez guéri, vous marchez, vous vous portez bien, et maintenant nous vous sommons de vous couper vous-même la jambe, parce que vous vous êtes dans un autre temps résigné à l'opération... »

— La chambre des députés a voté un crédit de 200,000 francs pour la célébration de l'anniversaire des journées de juillet.

— M. Guyet des Fontaines a rendu compte aujourd'hui à la chambre des députés d'une pétition signée de 1200 élèves des écoles de droit de médecine et de pharmacie et qui a pour but d'obtenir que le décret du 10 avril 1791 relatif à la destination du Panthéon soit confirmé par une loi.

La commission conclut à l'ordre du jour.

Anatole de Meuran, cousin de madame de La Bretonnière et qui avait été élevé avec elle. Depuis un mois environ, les visites d'Anatole étaient plus longues et plus fréquentes ; mais il faut ajouter aussi que depuis ce temps, une jeune parente de La Bretonnière logeait chez lui et était devenue la compagne de sa femme.

On était alors au mois de mai 1806, et madame de la Bretonnière brodait dans son salon auprès d'une petite table sur laquelle Anatole et mademoiselle Eugénie de Lissy jouaient aux dames ; Anatole réclamait fréquemment les conseils de sa cousine, tandis qu'Eugénie prétendait avoir beaucoup de peine à se défendre contre son adversaire.

— Mais, dit Eugénie à madame de la Bretonnière, ne nous écoutez pas ; de quoi l'occupes-tu donc ?

La Bretonnière habitait une belle maison sur la place Saint-Paul ; et à travers la jalousie, madame de la Bretonnière regardait son enfant qui jouait sous les arbres.

— Regarde, Eugénie, dit-elle à mademoiselle de Lissy, et la partie de dames fut un instant abandonnée.

Il y avait sur la place, presque vis-à-vis la maison, un de ces petits théâtres en bois, dont la scène étroite suffit aux mille infortunes de Polichinelle, qui, comme on le sait, bat sa femme, subit les ordonnances du médecin, rosse le commissaire et finit misérablement. Dans ce moment-là même, le spectacle était fini, le directeur mettait ses pratiques dans sa poche, et relevant le rideau de toile qui le cachait, il sortait du théâtre pour se mêler aux spectateurs. C'était un jeune homme de trente ans environ, brun, bien fait, et dont la figure hardie et la tournure martiale indiquaient la première profession : une de ses mains était cachée dans un gilet d'uniforme bleu ; c'était évidemment un militaire à qui une blessure grave avait fait avoir son congé.

— Tenez, dit madame de la Bretonnière, voilà Marie qui est avec cet homme et qui abandonne l'enfant.

— Que craignez-vous ? répondit Anatole ; il ne passe point de voiture sur la place.

— Décidément c'est intolérable et je serai forcée de le renvoyer, reprit madame de la Bretonnière, il m'est revenu qu'il y a huit mois elle a été sur le point de se faire enlever par un brigadier de chasseurs.

MM Garnier-Pagès et Martin (de Strasbourg) soutiennent que des étudiants ont comme tout le monde le droit de pétition.

M. le président : On n'a ce droit que lorsqu'on est citoyen. M. Salvette : Ils sont citoyens comme nous tous.

M. le président : Oui, mais ils n'en peuvent exercer les droits qu'à 21 ans, il n'y aurait pas de raison si l'on créait un pareil antécédent pour que la chambre n'en vint bientôt à délibérer sur des pétitions d'enfants.

L'ordre du jour est prononcé. — Une lettre de la Nouvelle-Orléans du 20 avril donne les nouvelles suivantes du Mexique :

On annonce de nouvelles séditions et de nouvelles bandes dans les provinces qui nous avoisinent. Un métis, nommé Francisco Lassagna, est à la tête de plus de 1,200 hommes, et commet toutes sortes d'excès ; il a dévalisé plusieurs églises, puis forcé des prêtres et des moines de marcher avec lui.

Les Texiens profitent de ce désordre et de l'inaction qui en résulte de leur côté, pour s'organiser. Ils ont plus de 4,000 hommes bien armés et bien exercés, avec des munitions en abondance. Ils ont élevé sur les principaux points de bonnes fortifications.

— Le masque de M. le prince de Talleyrand a été moulé sur nature par les soins de M. Alexandre Jeanne, qui vient de l'exposer dans ses magasins du passage Choiseul. Ce plâtre, qui est d'une grande ressemblance, attire depuis quelques jours les regards du public.

— La commission de la conversion des rentes a fait, à la chambre des Pairs, un pas rétrograde dont le ministère feint d'être embarrassé. Elle repousse la question du droit comme les questions d'utilité et d'opportunité.

Le Mercure Séguisien (journal de St.-Étienne) du 26, rapporte ce qui suit.

« Une jeune personne nommée Marie, paraissant avoir une vingtaine d'années, de mœurs irréprochables, d'un caractère doux, accoutumée à des habitudes religieuses qui lui inspiraient une vive piété, douée d'une imagination ardente, mais ayant fort peu d'instruction et croyant volontiers toutes les histoires extraordinaires contenues dans les Vies des Saints, s'était rendue mardi dernier à l'église St-Ennemond pour assister à la prière du soir. Il paraît qu'elle avait l'esprit tourmenté de craintes religieuses. Tout-à-coup elle élève la voix et interromp les prières du prêtre par des discours incohérents et bizarres. Ses voisines veulent la calmer, elle les renverse ; le sacristain et le suisse essaient de la contenir, elle leur oppose une résistance qui la délivre de leurs mains ; d'autres personnes accourent, entr'entre le prêtre présent à ce scandale ; elle renverse le prêtre et encore une fois ceux qui l'entourent ; enfin on parvint à la conduire chez elle, dans la commune de Montaud, et à la mettre au lit.

Le médecin mandé auprès de la malade lui fit une saignée très-copieuse. Marie reprit sa tranquillité et s'endormit d'un sommeil paisible. Cependant entre minuit et une heure, elle se lève brusquement, met à la hâte un vêtement qui la couvrait fort peu, s'élance dans la rue et se dirige sur Saint-Étienne. Arrivée à la limite de l'octroi, elle trouve des fraudeurs qui, à la faveur de la nuit, faisaient entrer en ville des agneaux qu'ils portaient sur les épaules. Les fraudeurs se querellaient avec les employés de l'octroi ; Marie se mêle à la bande, elle attaque et terrasse les employés : vainement reçoit-elle des coups sur la tête et sur les bras, elle ne se t

— Qu'elle épouse Polichinelle, et n'en parlons plus, dit Anatole en regardant Mlle. de Lissy.

L'idée d'un mariage une fois réveillée entre ces trois personnes, elles se regardèrent un moment sans rien dire et Anatole, quoiqu'on n'eût parlé que du mariage de Polichinelle, crut l'instant favorable pour parler du sien. Il s'adressa à sa cousine et lui prenant les mains :

— Ma chère Constance, lui dit-il, Marie s'arrangera comme elle voudra ; mais vous, ne ferez-vous rien pour moi ? Ne persuaderez-vous pas à Mlle. Eugénie d'avoir enfin pitié de mon amour ?

Les joues de Mlle. de Lissy se couvrirent de cet incarnat qui équivaut à un consentement, et Anatole pressait les mains de sa cousine avec une ardeur qui témoignait de la vérité de ses paroles. Tout d'un coup M. de la Bretonnière entra dans le salon, et Anatole ainsi que Mlle. de Lissy, déconcertés par cette brusque apparition, se hâtèrent de reprendre leur partie interrompue et de pousser au hasard sur le damier leurs dames blanches et noires. Madame de la Bretonnière seule ne changea ni de couleur ni de maintien, et continua de surveiller par la fenêtre les amusements de son fils. Son mari ne dit rien et prenant un siège auprès des joueurs, il eut l'air de considérer leur partie.

— Anatole, dit-il, au bout d'un moment, je viens d'organiser une partie de chasse pour demain dans le bois de Béru ; serez-vous des nôtres ?

— Avec le plus grand plaisir, répondit Anatole. Le lendemain, Anatole fit dire à son cousin qu'il avait un peu de fièvre, et qu'il ne pourrait pas l'accompagner.

— J'en étais sûr, pensa La Bretonnière, qui n'en partit pas moins. C'était une partie de chasse complète, une fête que les principaux chasseurs de Verdun donnaient à l'état-major d'un régiment de dragons, qui, le lendemain, quittait la ville, et allait en Prusse rejoindre la grande armée. La Bretonnière devait guider les chasseurs et faire les honneurs de la journée au colonel, qui était un de ses amis : on partit à cheval, et on galopa jusqu'à l'entrée du bois. Le colonel admirait la grâce et l'adresse à cheval de M. de la Bretonnière.

— Parbleu, lui dit-il, mon ami, à voir la vigueur et l'habileté que vous mettez à manier votre cheval, je regrette de ne pas vous avoir

rien et ne voit pas même l'arme ; les fraudeurs et leurs denrées entrent en ville et elle les suit en courant. Mais les employés la poursuivent en criant : Arrêtez ! arrêtez ! Une sentinelle veut l'arrêter ; mais Marie la bientôt terrassée, et comme les employés de l'octroi étaient à sa poursuite, on la cerne pendant qu'elle luttait avec la sentinelle qu'elle mordit cruellement au pied. Une patrouille se détacha du poste de l'hôtel-de-ville, et survint aux cris qu'elle entend.

Une nouvelle lutte s'engage où Marie donne des preuves d'une force plus qu'humaine ; mais épuisée de fatigue et accablée par le nombre, elle se laisse emmener au corps-de-garde. On la fit se reposer dans la chambre de l'officier, sur son lit de camp, où elle demeura quelque temps tranquille ; puis elle se lève et veut s'enfuir. Quatre grenadiers vigoureux s'opposaient vainement à son dessein ; elle les terrassait comme s'ils eussent été des enfants ; elle semblait même prendre plaisir à cette lutte inégale. Contenue enfin par le nombre, elle fut attachée sur le lit ; on ne pouvait croire que ce fût une femme. Le médecin appelé, la saigna pour la seconde fois très-abondamment. Au jour, ayant recouvré le calme, ne se ressouvenant de rien, ne comprenant pas pourquoi elle était en tel lieu et telle compagnie, elle voulut se retirer, ce que le chef du poste permit quand elle se fut fait réclamer des négociants qui la connaissaient.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de Bayonne, le 28 mai :

« Les dissensions continuent à régner entre les carlistes. Les troubles qui ont éclaté à Onate, à Villabona, sont avoués par le bulletin carliste qui s'imprime dans les provinces, et malgré les efforts tentés par le rédacteur pour les atténuer, on voit qu'ils ont été encore plus sérieux qu'on ne l'avait dit d'abord. Don Carlos s'est vu obligé de donner satisfaction aux troupes navarraises et basques, ainsi qu'aux habitants du pays, en rendant un décret qui oblige tous les Castillans et autres étrangers (AJALATEROS) à prendre les armes et à former des bataillons. En cas de refus ils ne recevront plus de rations. Ces malheureux ne seront pas sauvés par cette mesure ; ils ne pourront pas rester dans le pays, où partout se manifestent les mêmes symptômes.

» Aujourd'hui même on apprend qu'à Azpéitia et à Azeoïa, en Guipuzcoa, des compagnies carlistes, qui étaient cantonnées, se sont dissoutes. On ajoute que le nom de don Carlos y a été maudit. Il peut y avoir un peu d'exagération dans ces rapports, mais le fond de tous ces bruits est vrai. Munagorri continue à enrôler les déserteurs carlistes qui se présentent. Il leur promet, et jusqu'à présent il a tenu sa promesse, une pièce par jour tant qu'ils séjourneront sur le territoire français, et deux réaux avec les rations lorsqu'ils seront rentrés en Espagne. Deux à trois cents déserteurs carlistes sont réunis à Saint-Sébastien et au Passage, sous les auspices de lord John Hay, qui les protège hautement, et qui, dit-on, leur a promis des armes pour se réunir à Munagorri ; celui-ci affirme qu'il est assuré de la protection du gouvernement anglais, et tout porte à croire qu'il dit vrai.

— La situation de notre trésor public vis-à-vis de l'Espagne est établie dans le passage suivant du rapport de M. Pelt (de la Lozère) sur les comptes de 1855.

L'Espagne est-là avec la créance que nous avons sur elle, et qu'elle n'acquitte point, pour nous avertir du danger d'avoir des finances obérées. Cette créance figurait dans la loi des comptes de 1855, telle qu'elle a été présentée l'année dernière pour une somme de 2,072,671 fr., montant des intérêts échus en 1855. Le gouvernement a pensé qu'il était mieux de ne pas comprendre une somme qu'il n'a pas reçue dans la loi de règlement destinée à présenter seulement les recettes effectuées, et il l'a fait passer dans la catégorie des restes à réaliser. Nous ne pouvons qu'applaudir à ce changement ; il ne préjudiciera en rien aux droits de la France, et le gouvernement n'usera pas moins de tous ses moyens pour faire rentrer cette créance aussi promptement que l'état de l'Espagne le permettra.

Les avances que la France a faites à l'Espagne, de 1825 à 1829, se sont élevées à 98,525,443 fr. L'Espagne les a provisoirement reconnues, par le traité de 1828, pour 80 millions, et s'est engagée à nous payer annuellement :

1° Pour l'intérêt à 5 p. c. 2,400,000
2° Pour l'amortissement à 2 p. c. 1,600,000

Total, 4,000,000

dans mon régiment... Crovez-moi, faites la campagne de Prusse avec nous ; vous êtes jeune, bien portant, à la maison. Suivant la coutume des habitants de la province, qui occupent en général une maison tout entière, il portait habituellement sur lui une des clés qui ouvrent la porte d'entrée et qui permettent de rentrer chez soi à l'heure où on le veut ; on les appelle un *passé partout*. La Bretonnière voulut prendre cette clé dans la poche, mais la main, poussée par une volonté trop violente et agitée d'ailleurs de mouvements convulsifs, glissa contre la poche de l'habit sans y pénétrer, et fut se reposer sur la poignée du couteau de chasse. La Bretonnière saisit cet instrument de vengeance, et presque instinctivement il tira la lame hors du fourreau.

Dans ce moment la porte de sa maison s'ouvrit et un homme en franchit le seuil, rapidement comme un voleur ou pour mieux dire comme un amant qui s'échappe. La lumière ne brillait plus aux fenêtres de madame La Bretonnière, et le malheureux époux remarquant la précaution avec laquelle on refermait la porte, ne put pas croire autre chose, sinon que sa coupable moitié reconduisait elle-même son amant et venait de souiller son lit.... Cet amant, c'était Anatole....

La Bretonnière agit un moment le fer dans sa main, et comme le tigre qui fond sur sa proie ; d'un bond il arriva sur son rival et lui enfoua sa lame dans la poitrine, l'homme frappé chancela, et s'éloignant de l'assassin, il chercha à atteindre le théâtre de bois, en murmurant faiblement :

— A l'assassin ! à l'assassin !... Commissaire ! commissaire !...
Cependant la vue de ce sang qu'il demandait tout-à-l'heure, troubla La Bretonnière ; la passion obscurcit le jugement et donne une conviction qui s'enfuit quand la vengeance est venue. La Bretonnière savait-il jusqu'à quel point sa victime était coupable ? Et sa victime, c'était son parent, son ami, Anatole de Meuran. Une sueur froide glaça son corps ; il n'osa pas s'approcher de celui qu'il venait de frapper, et son couteau de chasse tout saignant à la main, il quitta à la hâte la place St-Paul, parcourant la grande rue, et en quelques minutes il atteignit le pont de la Comédie. Là il déboucha son ceinturon, remit le fer meurtrier dans le fourreau, et jeta le tout dans la Meuse ; puis, prenant en courant la rue St-Louis, il arriva près des remparts, devant la caserne St-Nicolas,

tre ; il voulut la vie du lâche qui le trahissait, de la femme perfide qui le trompait, et il s'élança vers sa maison. Suivant la coutume des habitants de la province, qui occupent en général une maison tout entière, il portait habituellement sur lui une des clés qui ouvrent la porte d'entrée et qui permettent de rentrer chez soi à l'heure où on le veut ; on les appelle un *passé partout*. La Bretonnière voulut prendre cette clé dans la poche, mais la main, poussée par une volonté trop violente et agitée d'ailleurs de mouvements convulsifs, glissa contre la poche de l'habit sans y pénétrer, et fut se reposer sur la poignée du couteau de chasse. La Bretonnière saisit cet instrument de vengeance, et presque instinctivement il tira la lame hors du fourreau.

Mais elle s'est réservée de faire valoir des répétitions qui réduiraient encore notre créance, et sur lesquelles on n'est pas tombé d'accord.

Elle a fait annuellement, depuis, de 1829 jusqu'en 1834, des paiements qui s'élevèrent ensemble à 10,432,955 fr. Elle n'a plus rien payé depuis 1835.

HOLLANDE.

(Journaux du 2 juin.)

Les journaux anglais n'ont pas confirmé l'importante nouvelle donnée ces jours derniers par le *Handelsblad*. Cependant cette feuille publie, à l'appui du dire de son correspondant anglais, la lettre suivante de La Haye :

« Ce que vous a écrit votre correspondant de Londres s'accorde parfaitement avec ce que j'ai appris ici de bonne source, savoir : que la Conférence a unanimement décidé de convertir les 24 articles en un traité direct avec notre roi. On a donc donné à Londres à cette affaire la solution sur laquelle nous pouvions compter. Vous pouvez être sûr que sous peu tout sera terminé entre la Conférence et notre cabinet. Cependant il ne peut pas être question d'une mise à exécution immédiate des 24 articles, car cette mise à exécution ne peut avoir lieu qu'après la conclusion d'un arrangement définitif entre la Hollande et la Belgique. »

BELGIQUE. — Bruxelles, le 2 mai.

Le conseil des ministres s'est réuni avant-hier.

— On s'attendait encore à des rassemblements hier soir, après le spectacle, mais il n'en a pas été question.

— M. le général Goblet, chargé d'une mission spéciale en Portugal, a été autorisé à quitter Lisbonne pour rentrer en Belgique. Nous ignorons si le retour de l'honorable général est temporaire ou définitif.

— La scission est au comble dans les meetings. Kats et ses disciples ont été qualifiés jeudi de *buveurs de sang*, dans une réunion présidée par Helsen, rue des Boiteux. Les sectateurs de ce dernier sont les plus nombreux, et déjà la discorde se met parmi les habitués du temple de la raison, du rempart des Moines. Les apologies répétées d'Alibaud et les apologies plus récentes des nouveaux assassins, condamnés à Paris, ont inspiré un profond dégoût au peuple qu'on peut bien, chez nous, égarer un instant, mais qui ne perd pas pour cela le sentiment de moralité inhérent au caractère belge. La discussion prend un caractère de plus en plus aigre dans les deux journaux démocratiques flamands : le *Volksvriend* et l'*Uylenspiegel*. Ces conflits font le désespoir d'un écrivain qui a goûté de beaux antécédents et fait oublier d'incontestables services en s'associant à cette écume de clubs que le flot des révolutions jette toujours sur le sol. (BELGE.)

— Nous apprenons que plusieurs des tapageurs d'avant-hier ont poussé les cris d'*A BAS LES GUIDES!* en voyant défilier la cavalerie. Singulier moyen pour des soi-disants patriotes de soutenir la cause du pays que d'insulter l'armée ! (IDEM.)

LIÈGE, LE 4 JUIN.

Hospices. — M. Hanquet a présenté un rapport sur le budget des hospices pour 1858 : l'exposé de la situation financière de cet établissement n'est rien moins que rassurant.

« La seule et véritable base, dit M. Hanquet, pour apprécier une situation financière, c'est la comparaison des ressources ordinaires avec les dépenses de même nature et le budget des hospices pour 1858, établit que les dépenses ordinaires s'élevèrent à 527,418-73

Tandis que les recettes ordinaires ne montent qu'à 268,620 »

Ce qui constitue un déficit de 58,798-73
Ce qui pourra se s'augmenter chaque année, si de nouvelles ressources ne viennent en aide, parce que d'une part les constructions projetées auraient pour résultat immédiat, une majoration de dépenses annuelles par l'accroissement de la population de l'hospice, et que de l'autre part, la plus grande partie des revenus des hospices se compose de rentes et fermages en grains dont l'estimation se trouve encore aujourd'hui excéder le taux moyen. »

M. Hanquet émet l'avis que le produit de la vente des propriétés tant aux environs de Liège que dans les autres provinces, ne suffira probablement pas pour établir l'équilibre entre les recettes et les dépenses ordinaires.

Il finit par conclure à l'ajournement de l'allocation pour travaux à Bavière, en engageant toutefois les hospices à présenter les travaux les plus urgents pour la salubrité de l'établissement.

Nous avons annoncé il y a quelques jours, que l'un des bateaux à vapeur qui doivent faire le service de la navigation entre Liège et Namur, serait incessamment lancé à la meuse, au chantier de Se raing. C'est jeudi prochain 7 juin qu'aura lieu cette opération. M. Cockerill est de retour du voyage qu'il a fait à Paris.

Par arrêté royal du 28 mai, les médailles ci-après indiquées sont accordées dans la province de Liège, aux personnes dont les noms suivent, pour acte de dévouement, de courage et d'humanité, savoir :

Au sieur Waleffes (Jean-Jacques), ouvrier menuisier à Paifve, pour s'être distingué, lors de l'incendie qui a eu lieu à Juprelle, le 24 novembre dernier, et avoir puissamment contribué à en arrêter le progrès, une médaille en vermeil ;

Au sieur Bidetot (Pierre), ouvrier cordonnier à Tilleul, pour s'être, bien qu'il ne sache pas nager, élancé dans la Meuse, le 31 janvier dernier, au secours d'un enfant qui était près de disparaître sous la glace, et être parvenu, après les plus grands efforts, et au péril de sa vie, à le retirer, une médaille en or.

On lit dans l'INDÉPENDANT :

Nous avons indiqué hier quelques-unes des considérations de politique intérieure qui font désirer, dans l'intérêt commun de la capitale et du pays, que le différend existant entre l'administration communale et le gouvernement ne s'envenime pas davantage, ce désir devient bien plus vif, bien plus impérieux lorsque l'on considère l'état de la politique extérieure.

Des bruits de diverse nature, tous plus ou moins inquiétants, sont mis en circulation. Nous avons déjà dit que nous n'y ajoutions aucune confiance, d'autant plus que nos ennemis sont trop intéressés à les répandre et à les propager pour qu'on ne doive pas leur en attribuer une grande part. Mais une chose est hors de contestation, c'est que la conférence est appelée de nouveau à prononcer sur les importantes questions de la délimitation territoriale et de la dette. Dans cette position quelle doit être notre ligne de conduite ? N'est-ce pas de nous montrer unis ? N'est-ce pas de chercher notre force autant dans l'accord de tous les bons citoyens, de tous les corps constitués, de tous les pouvoirs, que dans notre bon droit ? Si la capitale se plaçait en état permanent d'hostilités avec le gouvernement à propos d'un dissentiment financier, ne dirait-on pas, comme nos ennemis n'ont cessé de le faire depuis sept ans, et comme ils le soutiennent depuis quelques mois avec une ardeur qui révèle assez le but qu'ils veulent atteindre, que les Belges sont un peuple turbulent, inquiet, intraitable, n'offrant aucun gage de paix à l'Europe ?

Cette accusation serait de toute fausseté, nous le savons ; la Belgique est heureuse et fière de l'indépendance qu'elle a conquise, des institutions qu'elle s'est données, du chef qu'elle s'est choisi. Si de petites luttes se sont engagées sur divers points du territoire, ce n'a jamais été que sur des questions secondaires et la plupart du temps sur des questions purement administratives, sans que l'amour que les Belges portent à l'ordre de choses qui a suivi la révolution ait été altéré en rien. Le conseil communal de Bruxelles, celui-là même sur les résolutions duquel nos ennemis fondent tant d'espérances, n'est-il pas composé d'hommes sincèrement dévoués au pays ? Mais si nous savons tout cela, nous tous, qui sommes témoins ou acteurs dans ces petits événements, nous savons aussi que la vérité est dénaturée à l'étranger, qu'on y saisit tous les prétextes de calomnier la révolution belge et toutes ses conséquences.

Trêve donc à toute discussion qui n'aurait pas pour objet la consolidation définitive de la Belgique indépendante. Trêve surtout à ces querelles de parti, à ces tournois électoraux entre les libéraux et les catholiques. Remettons ces luttes à d'autres temps. Maintenant nos ennemis pourraient en tirer trop d'avantages ; ils ont trop d'intérêt à les provoquer, à les exciter, à les entretenir pour qu'on ne doive pas se défier même de son propre penchant à y prendre part. En des temps plus calmes, lorsque toutes les difficultés politiques qui viennent de renaitre seront irrévocablement applanies, ces querelles reviendront assez naturellement occuper l'esprit public et lui redonner cette agitation qui semble indis-

qu'occupait le régiment des dragons commandé par son ami le colonel.

Tout s'agitait dans la caserne ; on bouillait le porte-manteau, on sellait les chevaux ; les pelotons, les compagnies, les escadrons se formaient. Il n'était qu'une heure après-midi, et le colonel, il est vrai, n'avait annoncé le départ que pour quatre heures ; mais on sait les scènes diverses auxquelles donne lieu le départ d'un régiment, pour peu qu'il ait été cinq ou six mois en garnison dans une ville : il y a concours de jeunes filles désolées, de bruyans compagnons de débauche ; il y a des pleurs, des évanouissements, et une quantité immédiate d'eau-de-vie buë ; tout cela fait négliger le dernier pansement du cheval, et ne contribue en aucune manière à affermir le cavalier sur sa selle. Le colonel, en homme sage, voulut éviter tous ces inconvénients, et il fit devancer de deux heures le moment fixé pour le départ. On alla partir, quand La Bretonnière arriva au milieu de toute cette confusion ; il demanda le colonel.

— Le colonel, lui dit un dragon, il est à cheval au milieu de la cour. La Bretonnière se précipita vers lui.

— J'accepte la proposition que vous me faisiez hier matin. Je pars avec vous.

— Ah ! vous voilà, monsieur de La Bretonnière, et qu'êtes-vous devenu durant la chasse ? Vous avez manqué un beau sanglier... Mais vous voulez servir l'Empereur, tout de bon ?

— Oui, colonel.

— C'est donc à faire vos dernières dispositions que vous avez passé votre journée d'hier ? Ma foi, vous faites bien, c'est le bon parti. Je vous parlais hier du fond du cœur ; monsieur votre père, marquis de La Bretonnière, avait une manière de voir que je n'ai jamais approuvée, et je suis ravi de vous voir plus raisonnable que lui ; mais pourquoi n'être pas venu sur votre bel aigle ? l'avez-vous surmené hier ? est-il devenu fourbu ? cela serait fâcheux, je vous céderai celui qui vous conviendra, et quant à la sous-lieutenance que je vous ai promise, soyez tranquille, j'écrirai demain au ministre.

La Bretonnière ne se le fit pas dire deux fois ; il choisit un cheval et partit avec l'avant-garde.

pensable à la vie constitutionnelle. Alors on reconnaît sans doute que nos libertés n'ont pas plus à craindre de la présence des catholiques au pouvoir, que la religion ne doit redouter celle des libéraux, parce qu'au-dessus des vœux et des projets que pourraient concevoir les uns et les autres, il y a la constitution, arche sainte, sauve-garde des droits de tous.

En ce moment, comme nous le disions hier, la Belgique a besoin de l'union de tous ses enfants; il ne faut pas que son attention soit détournée par des discussions relativement insignifiantes de ce qui est véritablement important pour elle. Mais d'un autre côté il ne faudrait pas qu'elle voulût apporter sur le terrain de la politique extérieure l'agitation qui anime quelques hommes; ce qui convient à ses intérêts c'est une attitude calme et ferme, appuyée sans jactance sur l'expression d'une parfaite communauté de sentiments. Il est de ces manifestations qui dans certains cas peuvent être fort utiles à la défense des intérêts d'un pays; mais dans d'autres circonstances aussi ces manifestations pourraient être essentiellement nuisibles. A tort certainement le gouvernement prussien pense que des excitations venues de Belgique, ont accru l'effervescence qu'a causée dans les provinces rhénanes, l'affaire de l'archevêque de Cologne; mais enfin telle est sa pensée et par suite ce gouvernement doit voir avec un déplaisir marqué l'agitation qui remue les provinces belges limitrophes. Si cette agitation pouvait recevoir une force, une nouvelle recrudescence de ce qui se passe à Bruxelles, si le gouvernement paraissait sans influence à l'intérieur, qu'elle confiance pourrait-il inspirer au dehors?

Nous en appelons avec confiance au patriotisme des conseillers communaux; nous en appelons à leur intelligence des grands intérêts qu'ils sont appelés à garder, à défendre et à protéger. S'ils ont voulu une satisfaction d'amour-propre, la réélection du 31 mai est suffisante pour contenter les plus exigeants. Il ne s'agit plus maintenant que de porter ses vœux plus haut; de bien chercher ce que réclament les véritables intérêts de la Belgique et de sa capitale, et nous sommes persuadés qu'une pareille investigation, faite sans passion, sans pensée étrangère au bien-être général du pays, conduira à une proposition présentable et admissible.

D'ailleurs, ainsi que nous le disions il y a trois jours, des fautes sans nombre ont signalé l'administration de la régence; elle a beaucoup à faire oublier et à se faire pardonner. Dans cette position, notre conseil communal doit plus que personne sentir le besoin d'entrer dans des voies de conciliation et ne pas perdre de vue, dans l'intérêt même de ses administrés, que des membres dépend le sort des questions d'où sont nées les dissidences que nous déplorons, et pour obtenir d'elles une solution favorable, il ne faut montrer ni trop de raideur ni trop d'exigence.

— On lit dans le *Commerce Belge* :

Il y a quelques jours que nous avons annoncé que le gouvernement et le Roi avaient reçu par le courrier Brown, attaché au cabinet de lord Palmerston, des dépêches de la plus haute importance, et qui devaient se rattacher à l'exécution des 24 articles. Nous sommes à même d'affirmer aujourd'hui que nos renseignements étaient exacts et que le cabinet belge a été mis en demeure de procéder à l'exécution du traité du 15 novembre.

Nous ajouterons que le Roi a fait remettre à la France et à l'Angleterre une note dans laquelle il s'élève contre l'exécution tardive du traité par la Hollande, en déclarant, que ce qui était possible en 1851 est devenu impossible en 1858.

Le voyage de M. Van Praet se rattache à cette protestation, et comme les journaux de Paris annoncent qu'il a été reçu par Louis-Philippe, il n'y a aucun doute que le secrétaire intime de Léopold a mission de démontrer la nécessité d'une modification au traité des 24 articles en ce qui concerne le TERRITOIRE et la DETTE.

M. Van Praet était attendu la nuit dernière de retour de son voyage à Paris.

Maintenant libre à l'INDÉPENDANT de dire que M. Van Praet est allé à Paris pour régler la succession de feu son oncle le bibliothécaire de la bibliothèque royale.

— Le tribunal de commerce d'Amsterdam par jugement en date d'hier, a décidé que la vente et l'achat à TERME des actions de la MAATSCHAPPY devaient être considérés comme jeu et loterie, et ne pouvaient par conséquent donner lieu à aucune action.

— On lit dans le *HANDELSBLAD* la singulière annonce que

Nous ne ferons point ici l'histoire de la campagne de 1806, nous ne parlerons pas de la bataille d'Iéna, à laquelle M. de La Bretonnière eut l'honneur d'assister, nous dirons seulement que le nouvel officier se conduisit vaillamment, qu'il justifia les prévisions flatteuses de son colonel; après la bataille d'Iéna, il fut fait lieutenant, avant la fin de la campagne il était capitaine et avait la croix. Mais ces distinctions militaires, ces honneurs sur le champ de bataille, ne pouvaient le distraire d'une idée fixe, celle de sa femme, il avait sans cesse devant les yeux la scène de la place St-Paul, et Anatole, couché sanglant sur la poussière... Que serait devenue sa femme? Auprès de qui était son enfant? A qui, dans Verdun, avait-on attribué le meurtre de M. de Meuran? L'incertitude où il était sur toutes ces choses troublait son sommeil et lui rendait pénibles jusqu'à ses devoirs militaires; il demanda donc un congé et reprit le chemin de la France. Que risquait-il? Personne ne pouvait l'accuser, personne ne lui avait vu commettre le meurtre... Il arriva le soir, et, comme dans la nuit fatale qui avait précédé son départ, il attendit vainement pour se glisser dans la ville à la faveur de la sortie des diligences.

L'hiver approchait, mais l'air était doux et la lune dans son plein; protégé par son épaulette et sa croix, il ne redoutait qu'une chose, la vue de sa femme coupable... Il passa devant la caserne St-Nicolas, prend la rue St-Louis, et se trouve bientôt sur le pont de la Comédie où il revoyait bientôt les eaux de la Meuse, qui ont englouti la preuve matérielle de son crime; un temps de galop, et il a traversé la Grand'rue, il est sur la place St-Paul. Là il descend de cheval, attache son Bucephale à un des anneaux de sa propre maison, et entr'ouvrant son manteau, il déboutonna son frac de dragon, il tira de sa poche le *passaport* qui ne l'avait jamais quitté. Il ouvre doucement sa porte, la renferme avec précaution, et montant quelques marches, il arrive à la porte de l'anti-chambre; la traverse sans éveiller un domestique endormi, et faisant glisser les portes sur les gonds muets, il est au milieu du salon sans que personne l'ait aperçu.

Mad. de La Bretonnière tisonnait, elle avait auprès d'elle Mlle. Eugénie de Lissy; Anatole était un peu plus loin, gros et gras, et enfoncé

voici: « Il s'est perdu un bourgmestre ainsi qu'une jeune veuve avec un enfant. L'épouse inconsolable du bourgmestre et ses six enfants invitent les personnes qui pourraient donner quelques informations sur cette disparition inattendue, d'en envoyer les renseignements au bureau du journal; une bonne récompense leur est promise. »

— On écrit de Berlin, 25 mai :

« L'empereur de Russie va partir dans quelques jours pour Varsovie et la Lithuanie, où il passera en revue les forces nombreuses qui y sont stationnées. Ce n'est que plus tard qu'il se rendra à Toplitz, où il doit rencontrer de grands personnages et des ministres d'état. On croit généralement qu'on s'occupera d'abord ici des affaires hollandaises-belges. »

(*Mercur de Franconie.*)

— Il y a quelques jours, un soldat français de la grande armée de Russie a traversé Seligenstadt. Il déclare avoir vécu depuis l'époque de la campagne, soit à Moscou, soit dans d'autres villes de la frontière asiatique, en faisant des travaux de construction; et jamais aucune nouvelle des événements de son pays n'est parvenue jusqu'à lui.

Il ajoute qu'il y a encore en Russie beaucoup d'Allemands et de Français de cette malheureuse époque, mais qui ne reviendront probablement pas dans leur patrie, parce qu'ils sont maintenant établis et n'éprouvent aucune inquiétude sur leur avenir.

(*Mercur de Souabe du 28 mai.*)

— La REVUE DE BRUXELLES contient, dans son dernier numéro, un article de M. Dumortier, ayant pour but de prouver que la Belgique doit s'opposer à l'exécution du traité du 15 novembre.

Cet article se termine par le résumé suivant :

» En novembre 1851, lors de la réaction contre le principe révolutionnaire, la conférence imposa à la Belgique les plus douloureux sacrifices, en garantissant une solution prochaine, quand même la Hollande commencerait à refuser. Mais lorsqu'elle fut sommée d'exécuter le traité, elle se délia des engagements qu'elle avait contractés envers nous, et nous délia ainsi de nos engagements envers elle.

» En 1858, le roi Guillaume qui a protesté contre le traité, et les puissances qui ne l'ont pas exécuté en son temps, n'ont aucun droit d'exiger de la Belgique ce qu'elles n'ont pas voulu amener en temps utile.

» La Belgique a repris aujourd'hui son ancienne existence. Son roi, par ses alliances de famille, lui a donné une position qu'elle n'avait pas; elle doit traiter de puissance à puissance.

» Dans les calculs du partage des comptes de la communauté, des erreurs matérielles ont été commises par suite des documents inexacts des plénipotentiaires hollandais. Erreur n'est pas compte.

» Dans la question du territoire, les concessions arrachées à la Belgique sont devenues impossibles; son territoire est inviolable comme sous la Pragmatique-sanction; la Belgique, en se séparant de la Hollande, doit reprendre les frontières qu'elle avait au jour de sa réunion à cette puissance.

» Forts de la bonté de notre cause, nous en appellerons à la justice des peuples et des rois.

» Nous en appellerons à la justice de l'auguste fils de François II, notre dernier souverain LÉGITIME.

» Nous en appellerons à la justice du roi Louis-Philippe, qui a donné à notre pays tant de preuves de noble sympathie, et nous a accordé pour reine sa fille bien-aimée, notre reine chérie.

» Nous en appellerons à la justice de la reine Victoria, la nièce du roi de notre choix et en quelque sorte sa fille adoptive.

» Nous en appellerons à tous les hommes généreux des parlements d'Angleterre et de France, et nous leur dirons : « Vous faites des traités contre la traite des nègres, » en ferez-vous pour la traite des blancs.

» B.-C. DUMORTIER. »

— On écrit de Gand, le 1^{er} juin :

« Un accident qui aurait pu occasionner les plus grands malheurs, a effrayé ce matin une grande partie de la population de Gand. Vers quatre heures trois quarts, le machiniste de M. Lousberghs, fabricant de coton, rue Ste-Marguerite, était occupé à chauffer, lorsqu'il crut pouvoir s'absenter un instant pour aller ouvrir aux ouvriers qui frappaient à la porte. Tout-à-coup une effroyable explosion se fit entendre : on eût dit une bordée de vingt-cinq coups de canon. C'était la chaudière qui éclatait. Cette immense machine a traversé un mur épais et s'est jetée contre un chariot de houille, stationné dans la cour. Toutes les machines sont dé-

— Tu parles de blessures, mon ami, dit madame de La Bretonnière, voilà un pauvre garçon qui en a reçu une furieuse, la nuit même de ton départ; car ce fut la nuit aux événements.

— Oui, mon capitaine, dit Georges, en faisant le salut militaire; je faisais la cour à Marie, la bonne de M. Arthur, et la nuit, dont parle Madame, je m'étais glissé chez vous... Pardon... Madame, qui a l'œil à tout sans que ça paraisse, s'en doute, et à minuit, elle m'envoya chercher par Marie elle-même... Je vins dans la chambre de Mme, plus mort que viv; je n'ai jamais tremblé comme ça quand j'étais dans les dragons. Elle m'en dit de toutes les couleurs, et je promis d'épouser; au fond, j'en avais envie... Puis on me reconduisit poliment à la porte; c'était là que m'attendait le malheur. Imaginez, mon capitaine, que depuis qu'un coup de feu m'a abîmé la main, je ne puis plus tenir le sabre, et je montrerais les marionnettes; je faisais voir Polichinelle aux gamins... Eh bien! je m'en vante. Il y avait alors à Verdun un bourgeois de Rome ou de Naples, je ne sais lequel, qui faisait le même métier que moi sur la place d'Armes; croiriez-vous que ce *pékin* vient ici dans la nuit, qu'il met en morceaux M. et Mme. Polichinelle et qu'il m'assassine sur le seuil de votre porte. Ce que c'est que la jalousie!

— Vous l'avez reconnu? s'écria La Bretonnière.

— Je crois bien, et maintenant encore, je le reconnais entre mille... Il quitta la ville la nuit même... Je restai une heure sur la place, capitaine, sans pouvoir bouger; puis il passa un domestique de M. l'évêque qui vint me tâter le pouls; je lui dis d'aller chercher Marie; alors madame me recueillit, me fit guérir, et me prit à son service. Mais mon pauvre Polichinelle n'a pas été aussi heureux que moi, mon capitaine, nous n'avons jamais pu retrouver qu'une de ses jambes.

— Comment vous nommez-vous, mon ami? demanda La Bretonnière.

— Pierre Lerond.

— Pierre, vous avez bravement servi dans le régiment où j'ai l'honneur d'être capitaine. Vous êtes mutilé, vous n'avez point de retraite; je vous fais six cents francs de pension, et vous ne quitterez pas ma famille.

(*Journaux français.*)

— Tu es marié?

— Depuis quatre mois.

— La chose s'est arrangée devant vous, lui dit madame Anatole de Meuran; mais vous êtes parti comme un coup de canon. J'ai cru que vous ne vouliez pas de moi pour votre cousin.

— Anatole, demanda gravement La Bretonnière, après mon départ tu n'as pas été malade? Mais, là, gravement?

— Non... Attends donc, le jour de la partie de chasse, j'avais un angor, mais au bout de trois jours, j'étais hors d'affaires; le quatrième, je suis venu faire ma cour à ma femme.

— Mais, continue La Bretonnière, tu n'as pas été blessé?

— Je n'ai jamais reçu une égratignure.

Dans ce moment, le domestique que La Bretonnière avait aperçu dormant dans l'antichambre, entra.

— Tu parles de blessures, mon ami, dit madame de La Bretonnière, voilà un pauvre garçon qui en a reçu une furieuse, la nuit même de ton départ; car ce fut la nuit aux événements.

— Oui, mon capitaine, dit Georges, en faisant le salut militaire; je faisais la cour à Marie, la bonne de M. Arthur, et la nuit, dont parle Madame, je m'étais glissé chez vous... Pardon... Madame, qui a l'œil à tout sans que ça paraisse, s'en doute, et à minuit, elle m'envoya chercher par Marie elle-même... Je vins dans la chambre de Mme, plus mort que viv; je n'ai jamais tremblé comme ça quand j'étais dans les dragons. Elle m'en dit de toutes les couleurs, et je promis d'épouser; au fond, j'en avais envie... Puis on me reconduisit poliment à la porte; c'était là que m'attendait le malheur. Imaginez, mon capitaine, que depuis qu'un coup de feu m'a abîmé la main, je ne puis plus tenir le sabre, et je montrerais les marionnettes; je faisais voir Polichinelle aux gamins... Eh bien! je m'en vante. Il y avait alors à Verdun un bourgeois de Rome ou de Naples, je ne sais lequel, qui faisait le même métier que moi sur la place d'Armes; croiriez-vous que ce *pékin* vient ici dans la nuit, qu'il met en morceaux M. et Mme. Polichinelle et qu'il m'assassine sur le seuil de votre porte. Ce que c'est que la jalousie!

— Vous l'avez reconnu? s'écria La Bretonnière.

— Je crois bien, et maintenant encore, je le reconnais entre mille... Il quitta la ville la nuit même... Je restai une heure sur la place, capitaine, sans pouvoir bouger; puis il passa un domestique de M. l'évêque qui vint me tâter le pouls; je lui dis d'aller chercher Marie; alors madame me recueillit, me fit guérir, et me prit à son service. Mais mon pauvre Polichinelle n'a pas été aussi heureux que moi, mon capitaine, nous n'avons jamais pu retrouver qu'une de ses jambes.

— Comment vous nommez-vous, mon ami? demanda La Bretonnière.

— Pierre Lerond.

— Pierre, vous avez bravement servi dans le régiment où j'ai l'honneur d'être capitaine. Vous êtes mutilé, vous n'avez point de retraite; je vous fais six cents francs de pension, et vous ne quitterez pas ma famille.

(*Journaux français.*)

truites : une partie de la fabrique est ruinée. [Les maisons avoisinantes ont beaucoup souffert, de grosses pierres ont été lancées au-dessus des toits à une grande distance. La cheminée de la fabrique de M. Lousberghs inspire des craintes sérieuses; des maçons ont déclaré qu'elle menace de s'écrouler, tant elle a été ébranlée par l'explosion.]

» Aucun malheur grave n'est à déplorer. Une jeune fille a été seule légèrement brûlée. Un quart-d'heure plus tard, l'explosion aurait coûté la vie à plus de 100 personnes.

— On lit dans l'*Echo de la Frontière*, sous la date de Valenciennes, 31 mai :

L'opération si importante de la restauration de nos beaux tableaux de Rubens est commencée; elle a lieu dans une des grandes salles de l'hôtel-de-ville, cette délicate réparation se fait avec tous les soins imaginables. Le *MARTYR* de St-ÉTIENNE, tableau sur toile, était le plus abîmé; les panneaux sur bois sont mieux conservés. On a trouvé dans le premier sept ou huit trous considérables et une foule d'écaillés et de gerçures qui menaçaient d'entraîner la ruine totale de ce chef-d'œuvre. Voici comment M. Roehn s'y est pris pour le retouchement, première opération indispensable : après avoir rempli les vides existants, il a couvert le tableau d'une gaze, puis il a légèrement collé au-dessus plusieurs feuilles de papier, le tableau ainsi recouvert, a été retourné et placé à plat sur une grande table épaisse et solide comme une table de billard. A l'aide d'un procédé chimique, on a ensuite humecté et détaché la vieille toile du tableau à demi consumée, et cette opération s'est faite si exactement et en laissant si entièrement tout ce qui est peinture et fond, qu'on a pu remarquer la marque des fils de la toile restée empreinte sur la crôte de peinture débarrassée de la vieille toile. On va maintenant recoller une toile neuve sur cette crôte et lui redonner de la solidité pour plusieurs siècles encore.

GRAND THÉÂTRE MÉCANIQUE.

Aujourd'hui lundi 4 juin 1858, représentation à 5 heures et à 8 heures du soir.

ANNONCES LITTÉRAIRES.

CHEZ J.-G. LARDINOIS, LIBRAIRE-ÉDITEUR, RUE DEVANT-LES-CARMES, N° 584, A LIÈGE.

Affaires de Cologne. ATHANASE,

par J. GOERRES, professeur d'histoire à l'Université de Munich; traduit de l'allemand d'après la 2^e et la 3^e édition. 1 vol. in-8°, 2 frs. 50 c.

ANNONCES.

L'ON DEMANDE pour prendre en LOCATION une CAVE ou un MAGASIN, ayant issue sur la voie publique, pour y entreposer des vins. — Les propriétaires sont priés d'adresser leurs offres et conditions au numéro 43, Place Verte, ou au Bureau du Journal. 851

ON DEMANDE DES OUVRIERES EN LINGERIES, faubourg St-Gilles, N° 532. 821.

À LOUER une belle MAISON avec jardin, rue des Sœurs-Grises, à Liège.

Et présentement, une jolie MAISON de CAMPAGNE, à la Haute-Fraipont.

S'adresser à M. JENICOT, joaillier, rue Neuvice, n° 977, à Liège.

n. 8, rue de la régence,

On cherche une DEMOISELLE de boutique. — Au même numéro une FILLE d'un âge mur qui saurait faire une cuisine bourgeoise. 855

— Tu parles de blessures, mon ami, dit madame de La Bretonnière, voilà un pauvre garçon qui en a reçu une furieuse, la nuit même de ton départ; car ce fut la nuit aux événements.

— Oui, mon capitaine, dit Georges, en faisant le salut militaire; je faisais la cour à Marie, la bonne de M. Arthur, et la nuit, dont parle Madame, je m'étais glissé chez vous... Pardon... Madame, qui a l'œil à tout sans que ça paraisse, s'en doute, et à minuit, elle m'envoya chercher par Marie elle-même... Je vins dans la chambre de Mme, plus mort que viv; je n'ai jamais tremblé comme ça quand j'étais dans les dragons. Elle m'en dit de toutes les couleurs, et je promis d'épouser; au fond, j'en avais envie... Puis on me reconduisit poliment à la porte; c'était là que m'attendait le malheur. Imaginez, mon capitaine, que depuis qu'un coup de feu m'a abîmé la main, je ne puis plus tenir le sabre, et je montrerais les marionnettes; je faisais voir Polichinelle aux gamins... Eh bien! je m'en vante. Il y avait alors à Verdun un bourgeois de Rome ou de Naples, je ne sais lequel, qui faisait le même métier que moi sur la place d'Armes; croiriez-vous que ce *pékin* vient ici dans la nuit, qu'il met en morceaux M. et Mme. Polichinelle et qu'il m'assassine sur le seuil de votre porte. Ce que c'est que la jalousie!

— Vous l'avez reconnu? s'écria La Bretonnière.

— Je crois bien, et maintenant encore, je le reconnais entre mille... Il quitta la ville la nuit même... Je restai une heure sur la place, capitaine, sans pouvoir bouger; puis il passa un domestique de M. l'évêque qui vint me tâter le pouls; je lui dis d'aller chercher Marie; alors madame me recueillit, me fit guérir, et me prit à son service. Mais mon pauvre Polichinelle n'a pas été aussi heureux que moi, mon capitaine, nous n'avons jamais pu retrouver qu'une de ses jambes.

— Comment vous nommez-vous, mon ami? demanda La Bretonnière.

— Pierre Lerond.

— Pierre, vous avez bravement servi dans le régiment où j'ai l'honneur d'être capitaine. Vous êtes mutilé, vous n'avez point de retraite; je vous fais six cents francs de pension, et vous ne quitterez pas ma famille.

(*Journaux français.*)

— Tu es marié?

— Depuis quatre mois.

— La chose s'est arrangée devant vous, lui dit madame Anatole de Meuran; mais vous êtes parti comme un coup de canon. J'ai cru que vous ne vouliez pas de moi pour votre cousin.

— Anatole, demanda gravement La Bretonnière, après mon départ tu n'as pas été malade? Mais, là, gravement?

— Non... Attends donc, le jour de la partie de chasse, j'avais un angor, mais au bout de trois jours, j'étais hors d'affaires; le quatrième, je suis venu faire ma cour à ma femme.

— Mais, continue La Bretonnière, tu n'as pas été blessé?

— Je n'ai jamais reçu une égratignure.

Dans ce moment, le domestique que La Bretonnière avait aperçu dormant dans l'antichambre, entra.

— Tu parles de blessures, mon ami, dit madame de La Bretonnière, voilà un pauvre garçon qui en a reçu une furieuse, la nuit même de ton départ; car ce fut la nuit aux événements.

— Oui, mon capitaine, dit Georges, en faisant le salut militaire; je faisais la cour à Marie, la bonne de M. Arthur, et la nuit, dont parle Madame, je m'étais glissé chez vous... Pardon... Madame, qui a l'œil à tout sans que ça paraisse, s'en doute, et à minuit, elle m'envoya chercher par Marie elle-même... Je vins dans la chambre de Mme, plus mort que viv; je n'ai jamais tremblé comme ça quand j'étais dans les dragons. Elle m'en dit de toutes les couleurs, et je promis d'épouser; au fond, j'en avais envie... Puis on me reconduisit poliment à la porte; c'était là que m'attendait le malheur. Imaginez, mon capitaine, que depuis qu'un coup de feu m'a abîmé la main, je ne puis plus tenir le sabre, et je montrerais les marionnettes; je faisais voir Polichinelle aux gamins... Eh bien! je m'en vante. Il y avait alors à Verdun un bourgeois de Rome ou de Naples, je ne sais lequel, qui faisait le même métier que moi sur la place d'Armes; croiriez-vous que ce *pékin* vient ici dans la nuit, qu'il met en morceaux M. et Mme. Polichinelle et qu'il m'assassine sur le seuil de votre porte. Ce que c'est que la jalousie!

— Vous l'avez reconnu? s'écria La Bretonnière.

M^e DUSART, notaire à Liège, fait savoir que **LA BELLE MAISON**, avec cours, jardin, écurie, etc., sise à Liège, rue d'Amal, n. 563, a été adjugée moyennant 28.000 francs, et qu'on peut jusqu'au 8 Juin courant à midi, la sur enchérir d'un vingtième.
S'adresser audit notaire. 848

M^e DUSART, notaire à Liège, fait savoir que le **MARDI 5 JUIN**, à onze heures, il vendra aux enchères, en son étude, rue Féronstrée,

UNE BELLE ET VASTE MASON, N° 91, faubourg Ste-Marguerite en cette ville, avec cour, un bâtiment ayant servi à une distillerie, remise, grand jardin entouré de murs, contenant 22 ares 69 centiares, etc. On pourra la voir tous les Lundi et Jeudi, depuis 2 heures jusqu'à 6.
Le lendemain **MERCREDI 6 JUIN**, à la même heure, il sera vendu aussi aux enchères, en l'étude et par le ministère du même notaire.

UNE MAISON,

Avec terrain, sise à Liège, quai de la Sauvenière, N° 2, donnant aussi sur la Fontaine, sur la mise à prix de 9000 fr. S'adresser audit M^e DUSART, pour voir les conditions de cette vente. 768

VENTE

sortir de l'indivision.

LE LUNDI, 11 JUIN 1858, à 10 heures, M^e DUSART, notaire à Liège, vendra aux enchères, en son étude, rue Féronstrée,

les rentes suivantes :

MONTANT.	CAPITAUX.	NOMS DES DÉBITEURS.	MM.
121 f. 56 c.	5058 95	Dn ^e . Doffein, de Liège.	
56 47	729 54	V ^e Louis Colson et Jn. Colson, de Votem.	
56 47	729 54	V ^e Nicolas Ghaye, d'Outre-Meuse.	
48 62	1250 75	Gilles Crahay, sur la Fontaine.	
48 62	984 60	Winand-Joassart, d'Outre-Meu ^e .	
66 15	4653 10	Pascal Pillet, de Liège.	
16 41	552 50	V ^e Gilles Thonon et ses enfants.	
52 17	1529 54	Thomas-Joseph Cambresy, de Liège.	
15 80	316 03	Eustache et Simon Lacomble, de Momalle.	
510 55	17,018 40	M. Hilarion comte de Liedekerke-Beaufort, et M ^{me} son épouse, née comtesse de Sandrouin.	
28 »»»	588 40	Joseph Darimont, de Lonnew.	
54 »»»	1080 »»»	Philippe Gendebien et Joseph Gardedieu, de Lonnew.	

E' une RENTE de 15 muids 7 setiers d'épeautre, due par lesdits Gendebien et Gardedieu.
Toutes ces rentes, dûment inscrites et reconnues, sont régulièrement acquittées.
S'adresser audit notaire pour connaître les conditions et voir les titres. 769

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

MINES.

DEMANDE EN CONCESSION SOUS LES COMMUNES DE HORION-HOZÉMONT ET MONS.

PUBLICATIONS NOUVELLES EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 15 DE LA LOI DU 2 MAI 1837.

Le ministre des travaux publics, Vu les lois des 21 avril 1810 et 2 mai 1837, et l'arrêté royal du 22 juin 1837;

Vu la pétition en date du 6 février 1850, enregistrée au gouvernement provincial à Liège, le 25 du même mois, sous le n° 1549 du registre particulier, par laquelle la dame Moreau (Marie-Anne), veuve du sieur Geradon (Jean-Joseph) et ses enfants, ont formé une demande en extension de concession de mines de houille, gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de 65 bonniers 85 perches, dépendant des communes de Horion-Hozémont et Mons;

Considérant que cette demande tombe sous l'application de l'art. 15 de la loi du 2 mai 1837,

Arrête : Art. 1^{er}. Ladite demande et le présent arrêté seront publiés dans le **MONITEUR**, par trois insertions consécutives, faites de quinze en quinze jours.

Art. 2. La députation du conseil provincial de Liège fera aussi publier cette demande et le présent arrêté, par trois insertions consécutives, de quinzaine en quinzaine, dans un des journaux de la province.

Art. 3. Les bourgmestres de Liège, Horion-Hozémont et Mons, feront afficher la même demande et le présent arrêté dans leurs communes; pendant trois dimanches consécutifs, de quinzaine en quinzaine.

Art. 4. Dans les 24 heures qui suivront le jour de l'apposition de la troisième affiche, les mêmes bourgmestres adresseront à la députation du conseil provincial un certificat faisant foi de l'apposition des affiches, et mentionnant les jours auxquels elles auront été apposées.

Art. 5. La députation du conseil provincial veillera à ce que ces certificats, avec un exemplaire de chaque numéro du journal dans lequel les publications auront eu lieu, soient réunis au dossier; elle est également chargée de faire pour-

suivre l'instruction à l'intervention des ingénieurs de mines, et de nous transmettre ultérieurement le dossier complet avec son avis.

Art. 6. Les propriétaires de la surface sont rendus attentifs aux droits nouveaux introduits en leur faveur par les art. 9 et 11 de la loi du 2 mai 1837.

Art. 7. Les oppositions seront faites par simple requête sur timbre, et nous seront adressées, au plus tard, dans les dix jours qui suivront l'apposition de la troisième affiche; après quel délai il pourra être passé outre à la décision sur la demande. Les opposans devront faire élection de domicile à Bruxelles, en exécution de la loi du 2 mai 1837, soit dans leur pétition même, soit par acte séparé. Si les oppositions à la demande ci-dessus indiquée s'appliquaient en même temps à d'autres demandes, leurs auteurs devraient avoir soin de les fournir, ainsi que les actes d'élection de domicile, en nombre égal à celui des demandes auxquelles ils s'opposeraient.

Art. 8. La députation du conseil provincial de Liège est chargée de pourvoir à l'exécution des art. 2, 3, 4, et 5, ci-dessus.

Bruxelles, 15 avril 1858 NOTHOMB.

SUIT LA DEMANDE.

Très-nobles et très-honorables seigneurs, députés des états de la province de Liège,

Moreau (Anne-Marie), veuve de Geradon (Jean-Joseph), tant en propre que comme tutrice de Geradon (Eugène-Gaspar-Félix et de Marie-Thérèse-Louise), ses enfants mineurs, Geradon (Jean-Joseph), Geradon (Marie-Catherine-Elisabeth), Geradon (Henri-Autoine-Guillaume et Henri-Joseph-Victor), tous héritiers de feu Geradon (Jean-Joseph), propriétaires et exploitans, demeurant dans la commune de Horion-Hozémont, arrondissement et province de Liège, ont l'honneur de vous demander avec respect :

Qu'il vous plaise ordonner la publication et les affiches de la demande qu'ils font pour leur concession portant le nom de Rosart, Arbre St.-Michel et la Brebis, de deux extensions de concession de mines de houille, gisantes sous des terrains situés sur les communes de Horion-Hozémont et Mons, et dont la délimitation est ainsi qu'il suit, contenant une étendue de soixante-cinq bonniers, quatre-vingt-cinq perches.

Extension nord-est, située sur la commune de Mons, de cinquante-six bonniers treize perches.

Au nord, à partir d'un œil d'arène, situé dans une prairie appartenant à l'office de Mons et suivant le ruisseau de Crofteux jusqu'à la rencontre d'une droite tirée d'un buisson existant à la limite des communes de Mons et de Hollogne-aux-Pierres, proche du bois Jemeis, sur la chapelle St.-Léonard, et prolongée jusqu'au fond de Méau; on passe ledit ruisseau; à l'est, de ce point, par cette droite tirée du susdit buisson existant à la limite des communes de Mons et de Hollogne-aux-Pierres, proche du bois Jemeis, entre les biens des S^{rs} Geradon (J.-J.), Geradon (N.), et Humblet (L.-S.); au sud, de ce point, par une droite de 1,195 aunes, tirée sur la jonction des chemins de la Xhavée et de Rosart à Mons, en lieu dit Flotmaquois, puis par le chemin de la Xhavée jusqu'aux limites de la concession primitive à 500 aunes environ dudit Flotmaquois;

A l'ouest, suivant les limites de ladite concession jusqu'au point de départ;

Extension sud-ouest, sur Horion-Hozémont, de neuf bonniers septante-deux perches;

Au nord-ouest, partant du chemin des Cachettes à Chokier, et longeant la haie qui sépare le verger appelé Gilles Pôtes, d'avec la terre de trois bonniers, jusqu'à son extrémité est;

Au nord-est, de là par une droite tirée sur le chemin des Vingt-Deux, formant la limite sud-ouest de la concession primitive;

Au sud, à partir dudit chemin des Vingt-Deux et longeant le fossé qui forme la limite de la concession de M^{me} de Serdobin (F.-M.-L.), jusqu'à l'angle sud du bois Vignette;

Au sud-ouest, de ce point par une ligne droite, longue de 600 aunes, tirée sur l'extrémité sud-ouest de la haie du pré Gilles Pôtes, point de départ;

Les mines, très-nobles et très-honorables seigneurs, situées dans la partie nord de l'extension sur Mons, sont le prolongement des mines de la Brebis, celles du sud sont identiquement les mêmes que celles du charbonnage de l'Arbre St.-Michel. Au surplus ces terrains sont pour la plupart non demandés et nous convenions parfaitement pour régulariser nos travaux, comme on peut voir sur le plan régulier de la surface que nous avons l'honneur de joindre à la présente en triple expédition; ce serait nous donner un dédommagement pour la partie des mines que le gouvernement a jugé convenable de séparer de notre concession pour l'adjoindre à la concession du bois d'Othet, et qui nous appartenait en vertu de titres authentiques.

La partie saisie à l'ouest, circonscrite dans l'extension prise sur la commune de Horion-Hozémont, est indispensable, nobles et honorables seigneurs, à nos exploitations de l'Arbre-St.-Michel; sans elle nous serions privés de l'un de nos niveaux, sans qu'elle puisse profiter à nul autre, par la raison que ces mines s'arrêtent et ne dépassent pas ou peu cette partie, de manière que notre voisine n'aurait par là que quelques fractions de mines qui ne mériteraient jamais les frais d'une exploitation régulière et resteraient ainsi perdues pour les exploitans et la société. Nous sommes au surplus propriétaires de ces mines en vertu de titres authentiques.

Les pétitionnaires offrent quinze cents par bonnier pour tenir lieu de l'indemnité due aux propriétaires de la surface.

Pleins de confiance dans la justice du gouvernement, les exposans attendent la pleine et entière concession de leur demande en extension.

Salut et très-profond respect.

Signé: H. Geradon, pour lui et sa famille.
J.-J. Geradon, pour lui et sa famille

Du 6 février 1850.

BELLE VENTE

DE PLANCHES.

MERCREDI 6 Juin 1858, à 2 heures de relevée, Le notaire **LAMBINON** vendra publiquement, en la demeure de M. Philippe-Joseph SIMONIS, rue Sous l'eau, au faubourg d'Amercœur à Liège :
50 A 60 MILLE PIEDS DE PLANCHES, divisées par lots au gré des amateurs.
ARGENT COMPTANT. 812

POMMADE du Baron DUPUYTREN.

Préparée par **MALLARD**, pharmacien à Paris, pour la croissance, contre la chute et l'albinie (décoloration prématurée) des CHEVEUX. Dépôt à Liège, chez Decamps, ph., rue de la Régence. 625

BOURSES.

PARIS, LE 1^{er} JUIN.

Trois p. c.	81 45	Actions réunies.	—
Quatre p. c.	—	Différée ancienne.	5 5/4
Cinq p. c.	109 70	Déte active.	22 1/2
Act. de la Banque.	2720	Id. passive.	—
Obl. vil. de Par.	1180	Emp. rom.	101 1/4
Emprunt belge.	—	Rente de Naples.	101
Société Générale.	—	Empr. portugais.	—
Banque de Belgiq.	1450	Nigueliste.	—
Mutualité	—		

LONDRES, LE 31 MAI.

5 ^o consolidés.	95 1/4	Différées	9
BRIG. 1852, c. d.	101 3/4	Passives	5 1/8
Hol. Dette active.	54 7/8	Russes	81
Portug. 5 p. c.	37 1/4	MEXICAINS 5 p. c.	27 1/2
Id. 3 p. c.	25 1/4		
Esp. Emp. 1854.	22		

AMSTERDAM, LE 1^{er} JUIN.

HOLL. Dette activ.	101 1/16	Certific. à Amster.	97 3/8
Dito 2 1/2	54 5/8	POLOGNE L. B. 500	141 3/4
Différée	—	Pr ^o L. de Rd. 50	—
Billet de change.	25 1/8	ESPAGNE E. Ard.	21 7/10
Obl. synd. d'am	95 1/16	Dito grd.	—
" 3 1/2	79 1/2	Déte différ. anc.	—
S. de C. des P.-B.	187 5/8	" nouv.	—
" nouvelle.	—	" passive.	—
Russie. Hope et Co	104 5/8	AUTR. Métall. 5.	102 3/4
" 1829 . 5.	104 3/4	BRÉS. Obl. à Lond.	80 3/4
Inscr. au gr. livre	—		

ANVERS, LE 2 JUIN.

ANVERS. Det. act.	104 1/2	A Pruss. Em. à Berl.	115 1/2	P
" Det. diff.	48 1/4	A NAPLES. Cert. Fal.	95 1/8	
Empr. de 48 mill.	102	P Et. Rom. Lev. 1852.	103	P
Id. de 50 mill.	95	P Cert. à A. 1853.	100 5/4	
HOLL. Dette activ.	—			
Rente rembours.	—			
AUTRICH. Métall.	106 5/8			
Lots de fl. 100	311			
" fl. 250	452			
" fl. 500	755			
Poloc. Lots fl. 500.	115 5/4			
" " fl. 500.	141			
BRÉS. Em. L. 1854.	80 1/4			
ESPAGNE Ardoin.	21 1/2			
Déte passiv. 1854.	—			
" Différée	6			
DANEMARC. E. Not.	95 1/2			
Dito à L.	74 1/2			

RÉSUMÉ DE LA BOURSE DU 2 JUIN.
On a fait peu d'affaires à la bourse de ce jour, l'actif espagnol ouv. 21 1/2 7/16 et reste 21 1/2 arg. au compt.
Primes à un mois 21 1/2 dont 1 oyo et papier.
Les courtiers primes offertes.
Actions de la Banque Commerciale d'Anvers, ouv. 115 1/2 5/8 et reste 115 5/8 papier.
Actions de la Banque d'Industrie, ouv. 104 1/2 arg. après l'émission.

BRUXELLES, LE 2 JUIN.

Déte active 2 1/2	54 5/4	P Brasseries	—
Emp. Rothschild.	102	P Tapis	—
Fin courant	102	P Fer d'Ougrée	—
Emp. de 50 mill.	92 3/4	P Mutualité	119 5/8 et A
Fin courant	92 3/4	P S. C. Bruges	—
Emp. de 1852 (4).	97	P Monceaux	—
Act. de la Soc. G.	840	P Act. Réunies	102 A
Emp. de Paris	1780	P Bornage	—
S. de Comm. de c.	160	P Houyoux	—
B. de Belgique.	141	P Papeterie	—
C. de S. et Oise.	112 1/4 et	A Lits de Fer	—
Hauts-Fourneaux.	152	A Luxembourg	—
Banque Foncière.	105	A Civile	—
Idem	99 5/4	A Herve	—
Flenu	—	P Ch. de Fer de Col.	—
Hornu	149	P Ch. de B., M. et B.	—
Sclessin	—	A Asphalt.	—
Soc. Nationale.	128 1/4	A Holl. Dette active.	54
Levant du Flenu.	—	P Losrenten inscrit.	99 7/8
Ougrée	106 5/4	P Autriche. Métalliq.	106 1/4
Sars-Longscham.	175 1/2	A Naples. C. Falcon.	95 1/8 A
Chemin de Fer	—	P Espagne. Ardoin.	21 1/2 P
Vennes	—	P Fin courant	—
St-Léonard	—	P Prime un mois	21 1/2 D. 1
Chatelineau	146 5/4	P Différée de 1850.	—
Verreries	—	Idem de 1855	—
Betteraves	—	Passives	—
Verr. de Charl.	—	BRÉSIL. E. de Roth.	80
L'Espérance	—	Bome. E. de 1854.	101 1/2 A

VIENNE, LE 25 MAI.

Métalliques, 107 1/4.	—	Actions de la Banque, 1461 1/2.
-----------------------	---	---------------------------------

Notre marché de ce jour n'a offert aucun mouvement qui mérite d'être signalé.

Imprimerie de J.-Bte NOSSANT, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.